

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0087/PR/MI portant dénomination des rues de la ville de Djibouti.

n° 90-0087/PR/MI

Ministère
Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications

Date de publication
31 janvier 1990

Numéro JO
n° 2 du 31/01/1990

Date du numéro
31 janvier 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vules lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977

Vule décret n° 87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du gouvernement modifié par le décret n° 88-095/PRE du 23 novembre 1988, portant nomination de Monsieur Khaireh Allaleh Hared ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Vul'arrêté n° 118/SPCG du 30 décembre 1967 et ses modifications portant création et organisation du district de Djibouti.

Vules procès-verbaux des réunions de la souscommission de dénomination des rues de Djibouti des 22 octobre et 14 décembre 1989

Vules lettres n° 609 du 24 octobre 1989 et 1/CD du 9 janvier commiesaire de la Rénubliaue. chef du district de Diibouti. Sur proposition du ministre de lIntérieur, des Postes et Telecominations.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Les rues du quartier dénomination suivante (conformément au plan ci-annexé): route circulaire devient route circulaire de l'IGADD. Pour les neuf autres voies, nord au sud: Rue d'Addis-Abeba Rue de Dakar Rue de Djibouti Rue de Khartoum Rue de Mogadiscio Rue de Nairobi Rue de Kampala Rue de la Paix Rue de la Fraternité. Art. 2

- Les rues des | bout et de la Croix de Lorraine prennent la dénomination suivante (conformément au plan ci-annexé): D'est en ouest: (du nom des capitales de certains pays amis) Rue du Caire Rue de Bonn Rue de Pékin Rue des Ambassades Rue de New-York Rue de Tokyo Rue de Montréal Rue de Ryad. Du sud au nord (du nom et en souvenir de quatre notables tres connus à ou qui ont marqué djibouti ou qui ont marqué l'histoire du pays). Rue Bouh Gaour (ancien okal général a Dikhil) Rue Assa-Kouyoudda (ancien okal général de Goda) Rue Sayed Ali Al-Sakaf (ancien cadi de Djibouti) . Rue Sayed Hassan Abdallah (ancien imam de la mosquée Hamoudi). Art. 3

Les rues ci-après changent de dénomination de la façon suivante: Rue des Afars devient Rue Abdallah
 Gadid Rue des Issas devient Rue Houmed Loita Avenue 26 devient Avenue Ali
 Bahdon Voie type E devient Avenue Gachamaleh Rue Roosevelt devient Rue Hamoudi
 La grande artere partant Qu rona-point a Eingueia jusqu'a avenue des Messageries devient avenue Cheikh-Osman de
 la partie située entre le rond-point d'Einguela et le carrefour de la rue de l'administrateur Bernard (Plein-Ciel) et avenue
 Georges-Pompidou depuis ce dernier carrefour jusqu'a l'avenue des Messageries. Art. 4.-Le ministre de l'interieur, des
 Postes et Télécommunications est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout
 ou besoin sera et inséré au Journal officiel.